

Le Premier Ministre

Paris, le 6 Novembre 2012

Madame la Présidente,

Conformément à la feuille de route établie à l'issue de la Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, le Haut conseil du financement de la protection sociale a été installé le 26 septembre dernier et a commencé à se réunir dès le 3 octobre.

Vous m'avez remis le 31 octobre 2012 un état des lieux très complet du système de financement de la protection sociale. Je tiens à vous en remercier vivement, ainsi que l'ensemble des membres du Haut conseil, compte tenu notamment des délais très courts dans lesquels cet important travail a été mené à bien.

Vos conclusions font apparaître que, si le niveau des contributions assises sur les revenus du travail a baissé depuis 30 ans, la part du financement qui repose sur ces revenus est restée majoritaire. Ce constat est valable pour toutes les branches de la protection sociale, bien qu'elles relèvent de logiques différentes en matière de droits contributifs et de mise en œuvre de dispositifs de solidarité. Votre note rappelle également le besoin de financement prévisionnel des régimes de protection sociale à horizon 2017.

Lors du séminaire sur la compétitivité de l'économie, le gouvernement a annoncé la création d'un crédit d'impôt permettant d'alléger le coût du travail pour les entreprises. Financé par le budget de l'Etat, ce dispositif est neutre pour le financement de la protection sociale et de ses différentes branches. Il ne nécessite donc pas un travail d'étude et de simulation de la part de votre Haut conseil.

Parallèlement, le gouvernement a confirmé sa volonté d'adapter le financement de la protection sociale pour répondre à un triple défi rendu plus aigu par la crise économique : le retour et le maintien à l'équilibre des régimes de protection sociale ; la clarification de leurs financements ; la diversification de leurs ressources.

Je vous saisis donc d'une demande d'analyse et de préconisations sur ces sujets.

Madame Mireille ELBAUM
Présidente du Haut conseil du financement
de la protection sociale
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

S'agissant de l'équilibre des comptes de la protection sociale, je souhaite que vous puissiez débattre de ses conditions à moyen et long termes, à partir d'une analyse des conditions de financement des régimes. Ces travaux seront conduits en lien avec ceux des instances sectorielles (Conseil d'orientation des retraites, Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Haut conseil de la famille) sur l'évolution des dépenses de chaque branche. Cette réflexion devra inclure la question de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, en lien avec la réforme annoncée par le gouvernement et les premières mesures introduites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013.

En second lieu, vous conduirez des travaux visant à clarifier les principes de financement, selon que les branches financent largement des politiques de solidarité nationale ou sont majoritairement tournées vers la prise en charge de droits individuels contributifs, immédiats ou différés. Je pense notamment à la branche famille, qui prévoit une couverture universelle de la population mais dont le financement repose toujours sur des cotisations sociales acquittées par les employeurs. Vous formulerez des préconisations sur les options d'évolution des assiettes de financement des différents risques de protection sociale, qui devront viser la plus grande neutralité possible, notamment pour les entreprises et les ménages.

Enfin, vous expertiserez les différentes pistes qui permettraient de mieux asseoir et de diversifier les financements de la protection sociale, afin de rééquilibrer la part des contributions pesant exclusivement sur les revenus salariaux. A ce titre, vous analyserez les niveaux de contribution des différents types de revenus ou d'avantages sociaux, pour déterminer si ceux-ci sont équitablement mis à contribution. Vous étudierez les pistes offertes par la fiscalité comportementale pour améliorer la contribution au financement de la protection sociale des activités ou des pratiques nocives pour la santé de la population et représentant une charge pour les dépenses sociales.

Vous engagerez ces travaux dès réception de la présente lettre et m'adresserez vos premières recommandations avant le 1^{er} mai 2013.



Jean-Marc AYRAULT